

« PENSER ET PROMOUVOIR UN ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF EN PHASE AVEC LA JEUNESSE »

TRIBUNE COÉCRITE PAR : SÉBASTIEN CHAILLOU ET LOUIS COUSIN, DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE, ROMAIN TRUCHI ET JUSTINE BALLON, DE COOPANAME

« **A** ttribué facilement à un effet de la crise économique, le chômage est devenu endémique: la question de la soutenabilité du modèle économique et de la cohérence entre les besoins et aspirations des nouvelles générations se fait d'autant plus pressante. Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire (ESS) a bénéficié d'un intérêt croissant de la part des moins de trente ans, et d'une reconnaissance institutionnelle consacrée par la loi sur l'ESS votée avant l'été dernier. Par ailleurs, les dispositifs visant à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes se sont multipliés, notamment avec la création du statut d'étudiant-entrepreneur et la constitution des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépite). La promotion de l'entrepreneuriat ne saurait être une réponse durable au chômage de masse qui touche les jeunes. Le statut d'entrepreneur soumet l'individu à un double isolement, économique et social. L'entrepreneur est en concurrence, "seul contre tous" et exclu des cadres de solidarité nationale (revenu minimum, indemnité chômage, protection sociale...). Quand il est jeune, il est également confronté à des problématiques propres à son âge: moindre expérience professionnelle, faible capital disponible, difficultés à accéder au crédit, dépendance familiale, manque de culture métier... Sans véritable dispositif d'accompagnement et de formation, encourager l'entrepreneuriat constitue un pari risqué. Dans tous les cas, ces dispositifs ne suffiront pas à faire baisser le chômage et à améliorer les conditions de vie des jeunes. Et pourtant, le potentiel est là! Le nombre de formations enseignant l'ESS ne cesse de croître. tout comme l'intérêt des jeunes pour un emploi qui corresponde à leurs aspirations. Dans le respect des principes de l'ESS, l'entrepreneuriat coopératif permet aux jeunes de participer au renforce-



ment d'une économie démocratique, favorisant les synergies solidaires et les coopérations tout en respectant l'autonomie de chacun. Plutôt que de s'isoler, l'entrepreneur développe son projet dans le cadre d'un collectif et à ce titre bénéficie de la protection sociale afférente. Grâce à un accompagnement collectif, des formations, du compagnonnage, des échanges entre pairs, le jeune porteur de projet apprend, crée, initie, innove et s'émancipe. La richesse produite ne rémunère pas une structure managériale ou un actionnaire, mais le travail réalisé et la continuité d'un projet cohérent, entre des besoins, des principes et des aspirations. Au quotidien les jeunes entreprennent spontanément en coopération, à travers des structures de l'ESS: associations, coopératives, ONG... L'entrepreneuriat coopératif des jeunes souffre néanmoins d'un déficit général de reconnaissance sociale: il est méconnu des

politiques publiques, qui s'évertuent à promouvoir et renforcer un système dont le fonctionnement et les effets ne bénéficient, ni aux nouvelles générations, ni à leur avenir. Penser une société par et pour les jeunes: construire une politique favorisant l'entrepreneuriat coopératif. Il faut soutenir les jeunes qui créent des activités économiques répondant à leurs besoins et à leurs aspirations à travers un entrepreneuriat coopératif démocratique, inclusif et durable. Le premier levier est l'encouragement et la promotion des démarches d'entrepreneuriat coopératif, en adaptant les dispositifs universitaires de promotion et d'accompagnement aux valeurs, aux principes et aux formes de l'économie sociale et solidaire. Le second levier est constitué des dispositifs publics de soutien aux entreprises. Le pacte de responsabilité, plutôt que de soutenir ceux qui prônent la casse des protections sociales, devrait appuyer les entreprises responsables et donc les jeunes entrepreneurs qui créent des emplois locaux et répondent aux besoins des usagers. Le troisième levier enfin est l'intercoopération. Il va de la responsabilité des organisations de l'ESS de mettre en place des moyens permettant aux jeunes d'accéder et d'impulser une nouvelle dynamique au sein des instances décisionnelles et de développer les liens avec les organisations de jeunes. »

Premiers signataires:

Jean-Claude Detilleux, président de Coop FR; Nicolas Mérigot, vice-président de l'UCPA; Jean-Louis Bancel, président du Crédit coopératif; Anne-Cécile Dockès, présidente de Seve; Jean-Philippe Poulnot, président de la fondation Groupe Chèque Déjeuner; Oriane Cébile, présidente du Refedd; Dominique Babilotte, PDG de Coopérer pour entreprendre; Olivier Boned, président du CJDES.